

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°2 du 24 avril 2019



STADES VEGETATIFS

Sous l'effet des températures très douces des derniers jours, la pousse s'est fortement accélérée. En dehors des parcelles gelées, les stades vont actuellement d'éclatement du bourgeon dans les secteurs les plus tardifs à 5-6 feuilles étalées dans les Chardonnay les plus précoces, avec un stade moyen proche de 2 feuilles étalées.

MILDIU

- **Maturité des œufs d'hiver** : en 2019 ce suivi est effectué sur **21 sites** en Bourgogne Franche-Comté : 7 en Côte d'Or, 5 en Saône et Loire, 6 dans l'Yonne, 1 dans la Nièvre et 2 en Franche-Comté.

Pour rappel, la maturité des œufs d'hiver est considérée acquise lorsque leur germination en milieu contrôlé (20°C et humidité saturante) a lieu en moins de 24 heures.

La maturité est maintenant acquise en Saône et Loire (d'après prélèvements du 23 avril).

Dans les autres vignobles, la maturité n'est pas encore atteinte. Les dernières mises en incubation effectuées entre fin de semaine dernière et hier matin donnent des temps de germination inférieurs à 2 jours en site précoce du Jura, > 2,5-3 jours en Côte d'Or et dans l'Yonne et de l'ordre de 5 jours en site tardif du Jura et dans la Nièvre.

- **Réceptivité de la vigne** : la vigne est en tous secteurs réceptive au mildiou.

- **Pluie contaminatrice** : elle n'a pas encore eu lieu.

Les prochaines pluies annoncées en fin de semaine pourraient être, selon leur intensité et les températures qui les accompagnent, à l'origine des premières contaminations dans le vignoble de Saône et Loire. Sur la base d'un temps d'incubation de 10-12 jours, la sortie de taches correspondante n'interviendrait alors pas avant le 06-08 mai.

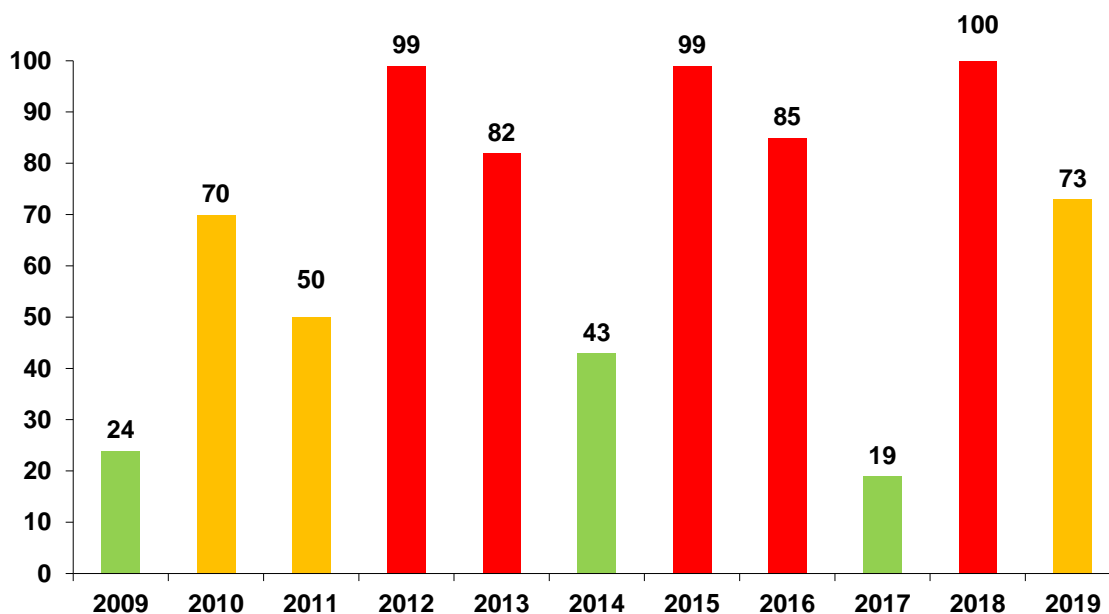
Ceci n'est pour l'instant qu'une hypothèse qui dépend de la réalisation ou non des prévisions météo. Le prochain bulletin précisera la situation dans les différents vignobles.

Evaluation du risque de début de saison : les conditions météorologiques globalement sèches de l'automne-hiver et de ce début de printemps ont été plutôt défavorables au mildiou. Le risque potentiel en sortie d'hiver peut donc être considéré comme faible à moyen. **Cependant, ce sont bien les conditions climatiques des semaines à venir qui vont être déterminantes dans le niveau d'expression du mildiou.**

OÏDIUM

Rappel : le modèle SOV (Système Oïdium Vigne) donne dès le début de campagne une tendance globale sur le risque oïdium de l'année à venir. Sur la base des données météorologiques des 2 années précédentes, cet outil calcule pour chaque poste référence un indice de risque global. Cet indice, compris entre 0 et 100, fournit dès le début de campagne une tendance de la pression oïdium de l'année. Les données simulées doivent être validées par le suivi sur le terrain de témoins non traités qui indiquent le développement réel de la maladie.

Indice de Risque Global - Poste de Beaune de 2009 à 2019



Les simulations SOV effectuées sur **18 postes météos références** du vignoble de Bourgogne-Franche Comté donnent les tendances suivantes : **l'indice de risque global oïdium 2019 oscille sur la plupart des postes autour de 80 sur 100 ; dans les Hautes Côtes les 2 références sont proches de 60 et dans le Jura, l'indice atteint 90 sur 2 postes et 97 sur 1 poste de suivi.**

Ces valeurs sont comparables aux années 2013 et 2016. En 2018, l'indice SOV était beaucoup plus élevé mais la pression observée sur le terrain n'a finalement pas été aussi forte que prévue par le modèle.

Nous rappelons que dans tous les cas de figure, la lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées.

Ce stade ne sera pas atteint avant tout début mai dans les parcelles les plus précoces.

BLACK-ROT

Maturité des périthèces : avec la rareté du matériel biologique disponible (pas de black-rot sur grappes en 2018), le suivi 2019 n'est effectué que sur **2 sites** en Bourgogne Franche-Comté qui se situent en Côte d'Or.

Sur la base du suivi Côte d'Or, les asques ont encore un contenu granuleux non différencié et la maturité n'est donc pas encore atteinte. Les prochaines pluies annoncées en fin de semaine pourraient faire évoluer la situation.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



VERS DE GRAPPE

Avec la forte remontée des températures, le vol de 1^{ère} génération a débuté au cours des derniers jours dans un certain nombre de secteurs. Dans ces situations, les prises de cochylys et d'eudémis demeurent encore faibles à très faibles.

Prochain BSV : mardi 30 avril

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

